

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume VIII - Numéro 16 Décembre 2018 ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr. Assouma BAMBA**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Prof. Abou SANGARÉ, Professeur des Universités
Dr. Donisongui SORO, Maître de Conférences
Dr Alexis KOFFI KOFFI, Maître-Assistant
Dr. Kouma YOUSOUF, Maître de Conférences
Dr. Lucien BIAGNÉ, Maître de Conférences
Dr. Nicolas Kolotioloma YEO, Maître-Assistant
Dr. Steven BROU, Maître de Conférences
Secrétaire de rédaction : **Dr. Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

1. Le hobbesisme comme théorie de la démocratie, Adamou DILWANI.....	1
2. Nietzsche, penseur de la rumeur, Ndéné MBODJI.....	26
3. Ontologie heideggérienne de la mort et émergence de l’humanité mariale, Séverin YAPO.....	41
4. Horkheimer et la nostalgie de l’autre : du pessimisme certain à l’optimisme pratique, Gboméné Hilaire KANON.....	62
5. La société numérique : sens et questionnements, Simplice Yodé DION.....	78
6. La beauté du corps à l’épreuve de la chirurgie plastique : pour une (bio)éthique de l’esthétique du corps, Ouandé Armand REGNIMA.....	90
7. Enfant du couple, enfant voulu au Sud-Bénin. Le Droit de la mère procède-t-il d’un Matriarcat Résiduel ?, Gilles Expédit GOHY.....	106
8. Climbié de Bernard Belin Dadié : un récit entre subjectivité et objectivité, Levy Pierre Félix ZIRIMBA.....	141
9. Éthique et acceptions de l’eau dans les langues africaines : une approche cognitive, Guy KAUL	154
10. Le Mouloud de l’association « Ançardine » une opportunité de diversification de l’offre touristique de Bamako, Moussa dit Martin TESSOUGUE et Daouda KÉITA.....	175
11. Nouvelles démarches stratégiques pour le développement du continent africain en « pays chimériques », Sylla MAMADOU.....	197

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

Perspectives Philosophiques n°016, Quatrième trimestre 2018

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

LE HOBBISSME COMME THÉORIE DE LA DÉMOCRATIE

Adamou DILWANI

Université de Zinder

dilwaniadamou@yahoo.fr / dilwaniadamou@gmail.com

Résumé :

Parler de Hobbisme et démocratie semble être un paradoxe irréconciliable. Pourtant, une relecture de la théorie de T. Hobbes nous permet de dire que le hobbisme et la démocratie sont parfaitement conciliables. C'est du moins ce que nous tenterons de montrer à travers cet article. L'erreur de nos exégètes, c'est d'avoir assimilé le hobbisme à l'absolutisme et de penser que l'absolutisme ne rime pas avec la démocratie. Le hobbisme ne se réduit pourtant pas à l'absolutisme même s'il défend celui-ci. En outre, l'absolutisme de T. Hobbes n'empêche pas de parvenir aux mêmes résultats que la démocratie, à savoir l'exercice des libertés individuelles et de tous les droits fondamentaux. Mieux, l'absolutisme semble être le propre de tout pouvoir effectif.

Mots-clés : absolutisme, démocratie, Hobbisme, liberté, paix, peuple, souverain.

Abstract :

To talk about Hobbism and democracy seems to be a non-reconcilable paradox. However, a reading of Hobbes' theory allows as saying that hobbism and democracy are perfectly reconcilable. This is what this paper attempts to demonstrate. The mistake made by those who engage themselves with Hobbes' exegesis resides in the fact they put hobbism in the same category as absolutism and believe that absolutism and democracy do not go together. hobbism cannot be reduced to absolutism though the former supports the latter. Furthermore, Hobbes' absolutism does not prevent to reach the same result as democracy, that is, individual freedom and all fundamental rights. Moreover, absolutism seems to be proper to all effective power.

Keywords : absolutism, democracy, hobbism, liberty, peace, people, sovereign.

Introduction

Le Hobbisme est une philosophie des plus controversées. Dès sa parution, le Hobbisme fait l'objet de critiques diverses. Mais la critique qui retient le plus l'attention est celle qui fait de lui un anti-démocratie. En effet, pour avoir soutenu un pouvoir absolu, la philosophie politique de Hobbes reste une pensée contraire aux valeurs démocratiques pour les anti-hobbisme. Les anti-hobbistes, pour avoir assimilé le hobbisme à l'absolutisme sont inéluctablement conduits à rejeter sa philosophie comme anti-démocratique.

Or, une telle assimilation ne donne pas en vérité une vue d'ensemble du hobbisme. Une relecture de l'œuvre du philosophe nous a permis de comprendre qu'en réalité le hobbisme, bien qu'il soutienne l'absolutisme du pouvoir, n'est pas contraire à la démocratie. Les deux concepts, contrairement à ce qui est véhiculé, peuvent se soutenir l'un l'autre. On peut même dire de la démocratie qu'elle est une traduction du hobbisme autrement. Opposer les deux concepts n'est-il pas une interprétation tendancieuse visant à dénigrer la philosophie de T. Hobbes ? N'existe-t-il pas une idée de démocratie dans le hobbisme ? A vrai dire il existe dans le hobbisme une idée de démocratie. Cette hypothèse est d'autant plus soutenable qu'on retrouve dans les textes de T. Hobbes les idées de contrat, de représentation, d'autorisation, de droits et libertés individuelles, idées qui caractérisent la démocratie moderne. Si Hobbes défend un pouvoir absolu, c'est principalement pour un souci d'efficacité. Il veut donner au pouvoir les moyens d'atteindre ses fins que sont la paix et la prospérité des citoyens.

Il s'agira pour nous d'examiner, dans un premier temps, le caractère démocratique du hobbisme, puisque les détracteurs de Hobbes considèrent que le hobbisme et la démocratie ne peuvent cohabiter, car la démocratie ayant pour principe la liberté, ne rime pas avec l'absolutisme. Nous verrons, ensuite, en quoi un pouvoir démocratique est-il aussi absolutiste. Et, enfin, en quoi tout pouvoir absolu est capable de réaliser les libertés individuelles.

1. Le caractère démocratique du hobbisme

1.1 *Le hobbisme, une philosophie de la paix*

Par hobbisme il faut entendre la théorie politique de T. Hobbes à travers laquelle il a conçu son système politique. Système selon lequel l'homme n'est pas un animal politique. L'ambition du philosophe était de parvenir à construire une théorie rationnelle, artificialiste et constructiviste de l'Etat. C'est dans cet esprit qu'il avait, bien avant Jean-Jacques Rousseau, conçu que l'État trouve sa légitimité dans la notion de contrat social. Aucune société humaine, aucun Etat ne peut exister, rester stable et viable sans un accord préalable entre les individus qui le composent. La nécessité de cet accord préalable à toute vie sociale intelligente, se justifie, chez T. Hobbes, par l'hostilité permanente et continue entre les individus à l'état de nature. Il faut toutefois préciser que l'état de nature est une sphère purement conceptuelle, c'est en fait une hypothèse de travail même si T. Hobbes lui-même incline à la considérer, à certains moments, comme une réalité vécue lorsqu'il la compare à une situation de guerre civile. En tout état de cause dans sa doctrine, l'auteur du *Léviathan* est formel : sans la conclusion du contrat social, c'est l'anarchie meurtrière qui prédomine. C'est cette idée d'une société issue du contrat qui va d'ailleurs inspirer le monde moderne. Désormais tous les penseurs, qu'il s'agisse de Locke, Spinoza, Montesquieu, Rousseau, Kant s'appuieront considérablement sur le fond du Hobbisme pour élaborer leurs différentes théories. T. Hobbes a, en effet, abordé plusieurs thèmes dans sa théorie, que nous nommons le Hobbisme: La théorie de l'état de nature, la théorie du contrat social, l'essence du pouvoir absolu, la théorie de l'obéissance civile, l'omnipotence et l'omniprésence du souverain, les droits de l'homme, les libertés individuelles, l'égalité des citoyens, sont, entre autre, quelques grands thèmes autour desquels il bâtit sa philosophie.

Bien que T. Hobbes ait abordé autant de sujets, le seul qui retient le plus l'attention de tous reste, incontestablement, le pouvoir absolu. Pourquoi alors les lecteurs de Hobbes s'en tiennent-ils à ce seul aspect de sa pensée ? Pourquoi assimilent-ils le hobbisme au pouvoir absolu ? Sans doute à dessein pour pouvoir mieux le rejeter. Le hobbisme ne se réduit pourtant pas au

pouvoir absolu, c'est plutôt la totalité du système de T. Hobbes qu'on appelle le hobbisme. Le réduire à l'absolutisme manifeste en soi une volonté tendancieuse de dénigrement et d'injustice à l'égard du philosophe de Malmesbury. On peut de manière présomptueuse dire que c'est en se focalisant sur ce point que les défenseurs des droits humains et surtout de la démocratie rejettent le hobbisme comme anti-démocratie. Et pourtant T. Hobbes, comme on peut le constater, a défendu tous les thèmes que soutient la démocratie : paix et respect des droits et libertés individuelles. Le hobbisme n'est donc pas un système politique ou un régime mais une théorie soutenant l'absolutisme du pouvoir et il peut servir de base à la démocratie.

1.2. Le hobbisme, une base pour la démocratie

Il n'est, en effet, pas exagéré de dire qu'en réalité la définition de la démocratie n'a pas beaucoup évolué de l'Antiquité à nos jours. Etymologiquement définie comme le Gouvernement du peuple, mais la définition la plus courante de la démocratie est celle donnée par Abraham Lincoln : « le gouvernement du peuple, par le peuple, et pour le peuple »¹. Pour être plus concret, on pourrait dire que dans un système démocratique, le pouvoir vient du peuple, il est exercé par le peuple, et en vue de ses propres intérêts. A ce point T. Hobbes était le premier à reconnaître que le pouvoir n'est pas du droit divin mais du droit humain et donc créer par les hommes et pour les hommes.

Le hobbisme, on le sait, part d'une hypothèse d'un état de nature qui est supposé être la norme de vie des individus. Dans cet état d'absolue liberté, prévaut la guerre et la pauvreté. Une guerre dont les horizons s'éloignent chaque jour. Il est donc urgent que les individus trouvent une solution sinon l'on assistera dans peu de temps à l'épuisement de l'espèce humaine. La raison indique à l'homme le moyen de sortie de crise : il faut que chacun abandonne son droit sur toute chose. De sorte que chacun faisant de même l'on puisse aboutir à un accord. Le contrat est ainsi institué et le corps politique avec. Il

¹ Abraham Lincoln, Homme politique américain, président des États-Unis de 1861 à 1865.

apparaît donc dans la perspective hobbesienne que c'est le consentement qui présida à la mise en place de tout pouvoir politique, quel qu'il soit.

Le consentement est la source de tout pouvoir politique, clame T. Hobbes. Selon lui, l'organisation politique est un artefact, c'est-à-dire une institution qui procède de l'ingéniosité humaine. Autrement dit, ce sont les hommes eux-mêmes qui la fabriquent de concert. Par un tel artifice, ils mettent en lumière le principe même de la société civile : par convention passée chacun avec chacun, chacun dit à chacun

j'autorise cet homme ou cette assemblée, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit et que tu autorises toutes ses actions de la même manière. Cela fait, la multitude ainsi unie en une seule personne est appelée une République, en latin Civitas. (T. Hobbes, 1999, p. 177).

Cela signifie que selon T. Hobbes, aucune société ne peut exister et être viable sans un contrat préalable qui unisse les individus initialement isolés. De même, sans une autorisation de chacun, aucun pouvoir ne peut commander. Cette autorisation est le signe d'un véritable consentement de l'individu vis-à-vis de l'instance dirigeante. Que le consentement soit unanime ou que la majorité l'emporte, cela n'a aucune importance. L'essentiel est que ce consentement préside la mise en place de cette société et de ce pouvoir. En tout état de cause, T. Hobbes est formel, il n'y a pas de société ou de pouvoir qui ne soit fondé sur le consentement. De telle sorte que chacun, pour sa sécurité, accepte d'obéir (même s'il a voté contre) à ce que la majorité de l'ensemble aura décidé. Ce qui revient à dire que toute décision prise à la majorité des suffrages engage la responsabilité de toutes les parties contractantes. Il est permis de dire avec T. Hobbes que toute société et tout pouvoir politique ont une origine démocratique. Il n'y a pas de doute donc que le hobbesisme, tel que l'entend son fondateur, n'est pas anti-démocratie. La démocratie est même, pour lui, la base de tout pouvoir politique.

Pour T. Hobbes ce n'est donc pas seulement la république d'institution qui est fondée sur le consentement des sujets mais toute forme de société. Même si la république d'institution reste la forme canonique de la souveraineté telle que présentée, parce qu'elle dégage clairement les perspectives volontaristes

du vivre-ensemble et donne une forme adéquate au pouvoir souverain. Par une telle enquête sur l'origine du pouvoir, T. Hobbes semble tenir un discours éminemment démocratique. Car en démocratie, c'est le peuple qui détient le pouvoir, c'est lui qui le délègue à travers des élections dont le principe de majorité demeure l'arbitre. Par là même, le peuple donne mandat de représentativité au souverain qui doit parler et agir à sa place.

On peut d'ailleurs dire que, par rapport au principe d'autorisation et de représentation, Hobbes anticipe sur ce qu'on appellera à partir du 18^e siècle, la démocratie représentative. Le souverain est le représentant de ses sujets parce que ceux-ci en sont ses auteurs.

Il apparaît donc que la définition de la démocratie n'est pas tout à fait contraire à la théorie de T. Hobbes sur l'origine du pouvoir. Toute sa doctrine ne vise, en effet, qu'à montrer aux hommes qu'ils sont les vrais détenteurs de la souveraineté et que celle-ci n'a d'autre but que la satisfaction de leur bien-être. On ne serait pas surpris, dans ces conditions, d'entendre J.-J. Rousseau, à la suite de T. Hobbes, affirmer que la souveraineté appartient au peuple. Il est normal de dire avec T. Hobbes que tout pouvoir a une origine humaine. Donc la définition donnée à la démocratie n'est pas contraire à la théorie de T. Hobbes quant à l'origine humaine du pouvoir. Elle s'y insère.

Cette origine humaine sera le nouveau axe sur lequel des penseurs comme, J.-J. Rousseau, aujourd'hui considéré comme le chantre de la démocratie, va s'appuyer pour développer sa théorie politique. Tout comme T. Hobbes, chez lui aussi, la seule forme de pouvoir politique légitime est le pouvoir qui trouve son fondement dans la volonté du peuple ou volonté générale. Par volonté générale, J.-J. Rousseau désigne l'accord de toutes les volontés d'une population pour un objectif ou un désir commun. Autrement dit, c'est sur cette volonté générale que repose le contrat social. Toutefois J.-J. Rousseau prend soin de distinguer la volonté générale de la volonté particulière en ce que la volonté générale vise l'intérêt commun, tandis que la volonté particulière recherche le bien personnel de chaque individu. Et, en règle générale, tous les philosophes du contrat, sur lesquels s'appuient d'ailleurs les défenseurs de la démocratie, reconnaissent au

pouvoir une origine humaine. Cette origine humaine du pouvoir marque la modernité de T. Hobbes.

En outre, la philosophie politique hobbesienne n'est rien d'autre que la recherche d'un consentement en faveur du pouvoir politique. T. Hobbes fait du consentement le fondement de tout pouvoir politique. Ce n'est plus Dieu ni même la nature qui rendent un pouvoir légitime, mais le contrat de chacun avec chacun. Autrement dit, le pouvoir tire sa source des hommes et donc aura pour fin les hommes. Du contrat de chacun avec chacun découle la personne publique ou représentant du peuple. Ce représentant incarne la volonté de tous. Et il faut le dire, c'est de manière démocratique que ce représentant a été désigné comme le représentant de tous. De ce même contrat dérive aussi le pouvoir absolu du souverain - représentant. L'absolutisme du souverain de Hobbes est dès lors un absolutisme démocratique. De ce point de vue nous pensons que T. Hobbes peut même être considéré comme le père de la démocratie.

La démocratie en tant que système politique trouve sa légitimité aussi dans le souci de pérenniser la paix entre les citoyens en permettant à chacun de jouir d'une certaine liberté. La liberté est le principe fondamental de toute démocratie. Il n'y a pas de démocratie sans liberté. La liberté est ici un tout dont il serait impossible de rendre compte de la totalité des libertés possibles. Les démocrates et les libéraux croient que la liberté est la valeur fondamentale au-dessus de toute autre valeur. Elle est d'ailleurs pour eux ce qui distingue fondamentalement l'être humain des autres êtres. Si donc nous voulons faire la paix, nous devons par-dessus tout la protéger. C'est peut-être pour cette raison que la démocratie apparaît aujourd'hui comme une évidence, un canevas socio politique et économique dans lequel doit s'inscrire tout État avide de paix et de développement. Liée aux idées de souveraineté, de liberté et de droit, la démocratie est également considérée aujourd'hui comme le meilleur des régimes politiques possibles. Elle constitue d'ailleurs depuis deux siècles, comme l'a constaté P. Rosanvallon (1998, 4^e de couverture), l'horizon évident du bien public. Elle est présentée comme ce qui doit être instauré partout, au regard du nouvel ordre mondial.

Tous les penseurs qui vont combattre T. Hobbes le feront au nom de la défense de la liberté. Rousseau, par exemple, pense que dans le système de T. Hobbes les libertés individuelles ne sont pas respectées, du moins, ne sont pas garanties. Il pense que seule la démocratie, en tant qu'elle a pour principe la liberté, est capable d'assurer les libertés individuelles. Pour lui, le problème central de la démocratie est la défense de la liberté. Il formule ainsi le problème de la meilleure constitution et c'est, de son point de vue, le problème de la démocratie :

Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution. (J.-J. Rousseau, 2001, p. 56.)

Il n'est donc plus de doute que c'est sur ce principe que la théorie de T. Hobbes sera le plus attaquée. C'est la preuve que la préoccupation fondamentale pour laquelle T. Hobbes a été combattu reste le problème de la liberté qui serait incompatible avec un pouvoir absolu. Il n'y a pas de doute que le point de discordance avec les penseurs de la liberté et donc de la démocratie demeure la protection de la liberté. La question de la liberté est le point d'achoppement entre T. Hobbes et les démocrates : Un pouvoir absolu, tel que celui de T. Hobbes, est-il apte à protéger nos libertés ? Les démocrates, assoiffés d'un partage du pouvoir, croient que l'absolutisme n'est pas qualifié à défendre et à respecter les libertés individuelles. Mais la démocratie implique-t-elle véritablement le rejet de l'absolutisme du pouvoir pour prétendre défendre au mieux la liberté des individus ?

2. Démocratie et absolutisme du pouvoir

2.1. L'absolutisme, un moyen d'efficacité pour un pouvoir démocratique

L'absolutisme est le pouvoir d'un seul - individu ou assemblée - même si d'ordinaire on a tendance à le lier à la monarchie. Des penseurs comme Machiavel, Bodin et Hobbes ont été les farouches défenseurs de ce type de pouvoir. T. Hobbes justifie rationnellement le pouvoir absolu à partir d'une conception purement matérialiste de la nature de l'homme, égoïste et craintif.

Mais on ne peut comprendre que l'absolutisme soit le propre de tout pouvoir qu'en connaissant comment le pouvoir politique serait né. Comment donc sommes-nous parvenu à un tel pouvoir ?

Selon T. Hobbes, cela est rendu possible par la volonté humaine. Refusant la logique de sociabilité naturelle d'Aristote, T. Hobbes croit que la société politique est le fruit artificiel d'un pacte volontaire, d'un calcul intéressé. Le transfert à un tiers, par contrat « entre chacun et chacun », du droit naturel absolu que chacun possède sur toute chose, c'est là l'artifice qui constituera les hommes naturels en société politique. Ce contrat transformant les hommes naturels en société politique est unilatéral dans la théorie hobbesienne, c'est-à-dire que le souverain bénéficiaire des clauses du contrat n'a jamais assisté à sa signature, par opposition à la forme bilatérale telle que nous la rencontrons chez Rousseau où le représentant du peuple est partie prenante du contrat. La volonté unique de ce tiers (qui peut être un homme ou une assemblée) va se substituer à la volonté de tous et les représenter tous. Ce tiers est, pour sa part, absolument étranger au contrat par lequel la multitude s'est mutuellement engagée à son bénéfice. Aucune obligation ne le lie :

Telle est la génération de ce grand Léviathan, ou, plutôt pour en parler avec plus de révérence, de ce dieu mortel, auquel nous devons, sous le Dieu immortel, notre paix et notre protection. Car en vertu de cette autorité qu'il a reçue de chaque individu de la République, l'emploi lui est conféré d'un tel pouvoir et d'une telle force, que l'effroi qu'il inspire lui permet de modeler les volontés de tous, en vue de la paix à l'intérieur et à l'aide mutuelle contre les ennemis de l'extérieur ». (T. Hobbes, 1999, p. 177-178.)

Ainsi:

quand le représentant est un seul homme, alors la République est une monarchie ; quand c'est l'assemblée de tous ceux qui voudront prendre part à la réunion, c'est une Démocratie ou République populaire ; quand c'est l'assemblée d'une partie seulement de l'ensemble, on l'appelle Aristocratie. Il ne peut pas exister d'autre espèce de République puisque c'est nécessairement soit un seul homme, soit plusieurs, soit tous, qui détient ou détiennent intégralement le pouvoir souverain (qui) est indivisible. (T. Hobbes, 1999, p. 192).

Contrairement donc à la compréhension qu'on a du hobbisme en l'assimilant au pouvoir d'un seul, à l'image de la monarchie, l'absolutisme chez T. Hobbes n'est pas le propre d'un seul, c'est-à-dire de la monarchie. Il est le propre de tous les pouvoirs, sans exception, qui cherchent la paix pour

leurs peuples. Comme chez J. Bodin, l'absolutisme de la souveraineté entraîne chez T. Hobbes son indivisibilité, et le rejet méprisant de tout gouvernement mixte. Diviser le pouvoir, c'est le dissoudre. Car:

Les morceaux du pouvoir se détruisant l'un l'autre. Ils deviennent autant de factions, de personnes souveraines. Véritable maladie du corps social : c'est comme si un homme voyait sortir de chacun de ses flancs un autre homme « avec une tête, des bras, une poitrine et un estomac » commentait J.-J. Chevallier (1964, p. 61).

Il est donc à remarquer que l'absolutisme du pouvoir dans la théorie hobbesienne n'est pas seulement le propre de la monarchie, même si Hobbes considère que cette dernière est plus propre à l'absolutisme, mais toutes les autres formes du pouvoir peuvent être absolutistes. L'absolutisme ne concerne pas que la monarchie. C'est aussi une opinion maladroite de toujours considérer que la démocratie ne peut être un régime absolu.

Toutefois l'on a tendance à oublier que même si le Léviathan dirige sans un contre-pouvoir, il ne fait pas ce qu'il veut. Il a une mission, contrairement à l'absolutisme de droit divin où le souverain n'a d'obligation que de Dieu. Il ne faut donc pas confondre l'absolutisme de T. Hobbes avec l'absolutisme du droit divin. Chez T. Hobbes la mission de ce pouvoir absolu, c'est la réalisation du bien commun, la paix pour laquelle il s'est vu octroyé ce gigantesque pouvoir. Le salut du peuple est la loi suprême qui doit guider les actions du souverain. Le souverain de T. Hobbes, bien qu'il soit absolu, ne fait que ce que veulent ces auteurs. Même s'il a reçu son pouvoir sans condition, il doit comprendre que si les hommes lui ont fait confiance, c'est pour un intérêt propre, leur bien-être. Il doit donc agir conformément à son accomplissement.

En démocratie aussi, l'on estime que le pouvoir qui vient du peuple n'a d'autre objectif que la réalisation du bien-être de ces auteurs. Mais comme ce bien-être ne peut être atteint sans que le pouvoir soit souverain, le pouvoir démocratique ne peut par conséquent faire exception à moins de ne pas vouloir réaliser ses fins que sont la paix et la prospérité des citoyens. En d'autres termes, les règles à suivre pour parvenir à la fin que poursuivent les individus sont inefficaces sans une souveraineté absolue. La souveraineté absolue est le seul moyen envisageable pour assurer cette fin. Sans un pouvoir

absolu, le souverain ne peut pas assurer convenablement la paix et la sécurité de tous. Donc le pouvoir démocratique ne peut pas ne pas être absolu. Son absolutisme vise à le rendre efficace. L'absolutisme du pouvoir est aussi une question de logique.

2.2. L'absolutisme du pouvoir, une question de logique

Hobbes considère sa pensée sur l'absolutisme du pouvoir comme une vérité irréfutable, même s'il constate lui-même au chapitre VI du *De cive* que la plupart des hommes ne veulent pas vivre sous un régime dit absolu. Car, dit-il, c'est une opinion sans doute majoritaire que tous les hommes interrogés sur la nature du pouvoir sous lequel ils veulent vivre, ils choisiront de vivre sous un régime respectueux de leur liberté. On comprendra dès lors la place capitale qu'occupe la liberté dans la vie des hommes. C'est pourquoi il est difficile, voire impossible de convaincre les hommes de vivre sous un régime au pouvoir absolu. Il n'y a pourtant pas d'alternative, selon T. Hobbes. Car le pouvoir politique, dès lors qu'il existe, ne peut pas ne pas être absolu. Si, pour éviter de remettre le pouvoir à un seul qui agirait comme il l'entend, argumente T. Hobbes, vous le confiez à une assemblée, alors vous autorisez cette assemblée à agir comme elle l'entend, sans se référer à une instance supérieure à elle, c'est-à-dire souverainement. De même, si, pour éviter cette souveraineté d'un homme ou d'une assemblée, vous exigez que le pouvoir politique soit contrôlé par un second pouvoir, alors je vous demanderai, nous dit T. Hobbes, si ce second pouvoir, nécessairement supérieur au premier puisqu'il le contrôle, doit à son tour être contrôlé par un troisième pouvoir, et ainsi de suite, jusqu'à ce que vous arrêtiez cette régression, comme vous devrez le faire tôt ou tard, sur un pouvoir contrôlant tous les autres sans être lui-même contrôlé, donc un pouvoir absolu.

On constate que T. Hobbes est un logicien du pouvoir et qui comprend à partir d'une logique simple pourquoi tout pouvoir politique effectif, qu'il soit monarchique, aristocratique ou démocratique, ne peut pas ne pas être absolu. Tout pouvoir est d'essence absolu. Et cette absoluité est, selon lui, notre œuvre. Le pouvoir est absolu parce que c'est nous qui avons voulu qu'il le soit. A tous ceux d'entre nous qui le rejettent et particulièrement ceux qui le

rejettent au nom des droits de l'homme, de la liberté des individus, de leur égalité, le hobbisme lance ce défi : si vous tirez les conséquences des droits de l'homme, de la liberté des individus, de leur égalité, alors c'est au pouvoir absolu que vous arrivez, c'est-à-dire au contraire de ce que vous prétendez vouloir. Et voici l'argumentaire de Hobbes : son point de départ, c'est la liberté naturelle des hommes et leur égalité naturelle. Or ceux qui critiquent T. Hobbes oublient que les deux idées sur lesquelles il s'est appuyé pour édifier son système sont la liberté naturelle, c'est-à-dire « une liberté pleine et absolue » (T. Hobbes, 1971, p. 227) et l'égalité naturelle des hommes car « la Nature a fait les hommes si égaux pour ce qui est des facultés du corps et de l'esprit » (T. Hobbes, 1971, p. 105), c'est-à-dire chaque homme dispose de la même capacité de pouvoir tuer un autre. Ce sont la liberté et l'égalité naturelles qui ont conduit T. Hobbes à la nécessité d'un tel pouvoir absolu.

Définissant la liberté comme le droit de nature qu'à tout homme d'utiliser de tous les moyens appropriés pour se pérenniser dans son être ((T. Hobbes, 1971, p. 128) et l'égalité comme la possibilité qu'à tout homme de pouvoir user de tout bien de la nature au même titre qu'un autre homme (T. Hobbes, 1977, p. 5), T. Hobbes estime que ce qui doit être déduit logiquement de ces deux notions, c'est l'absolutisme. T. Hobbes présente ainsi son exposé : « de cette égalité de capacité résulte une égalité d'espoir d'atteindre nos fins » (T. Hobbes, 1971, p. 107). Ainsi de l'égalité d'espérance par exemple découle la guerre de tous contre tous car chacun voulait soutirer à l'autre ce qu'il estime lui revenir aussi de droit et l'autre étant aussi animé du même désir, il découle naturellement une guerre de tous contre tous. Une guerre interminable devant l'égalité des forces et des moyens. Aucune issue n'est envisageable aussi longtemps qu'ils ne construisent pas un pouvoir souverain capable de les tenir en respect. Et un pouvoir souverain signifie ici une puissance supérieure à la leur qui sera la seule capable de leur permettre de vivre en paix. Autrement dit, l'égalité des forces appelle elle-même une inégalité de force pour la paix. Une telle inégalité ne signifie-t-elle pas pouvoir absolu? Donc pour T. Hobbes il est clair que si les hommes ont recours à l'absolutisme, c'est parce qu'ils n'ont pas de choix face à leur égalité naturelle. Ce choix de l'absolutisme qui s'impose est, en vérité, un calcul. C'est le moyen le plus évident de les

arracher de ce terrible état de guerre de tous contre tous. Si les hommes obéissent à l'État, c'est par crainte de la mort violente et de l'insécurité dont l'égalité est porteuse. Donc l'autorité d'un État sur ses sujets, c'est l'autorité qu'ils ont tous tacitement décidé de lui consentir afin de se délivrer d'une telle angoisse. Ils obéissent à l'État par calcul, non pas parce qu'il est le plus fort, mais pour qu'il le soit, pour lui donner la force d'établir et de maintenir entre eux une paix qui serait impossible sans lui.

De même, dans toute situation où tous les individus sont libres, chacun faisant ce qu'il veut, l'aboutissement c'est la guerre de tous contre tous. Et rien n'est injuste dans la mesure où l'acte posé est la manifestation de la liberté d'un autre. Dans un état de liberté totale aucune norme ne peut être respectée. Dans une telle situation de liberté absolue, aucune issue de paix ne peut être envisagée sans renoncement à cette liberté par tous et par chacun. Ce renoncement donnera à l'un d'entre eux la possibilité d'avoir désormais le droit d'agir en leur nom, de prendre toute décision conforme à la paix, souhait de tout le monde. Cette personne bénéficiaire des droits des autres et qui n'a pas renoncé à sa liberté naturelle car n'ayant jamais assisté au contrat consistant au renoncement des libertés, reste à l'état de nature, c'est-à-dire garde son droit absolu sur toute chose, y compris sur leur vie et leurs biens. Autrement dit, une telle personne qui garde son droit naturel sur toute chose est bien la conséquence des libertés naturelles des individus. Une telle personne a un droit absolu.

Donc, en droit, le pouvoir absolu ne peut pas ne pas exister. C'est bien notre œuvre, c'est la manifestation de notre volonté. Et c'est une question de logique, car dans une situation d'égalité et de liberté totale, la logique conduit à une guerre interminable. Et donc, la seule solution, c'est un abandon de ces principes au profit de quelqu'un. Autrement, c'est la guerre meurtrière qui continue.

Il est donc illogique de supposer les hommes naturellement libres et égaux et de ne pas comprendre que l'issue soit la guerre et que cette guerre serait interminable sans permettre à l'un d'entre eux - individu ou groupe - d'agir à sa guise. On ne peut pas ne pas aboutir à la conclusion de T. Hobbes pour la paix.

Les défenseurs de la démocratie et autres libertés individuelles doivent savoir qu'il leur serait impossible de réaliser leur objectif sans un tel pouvoir. C'est une utopie ou une contradiction de supposer les hommes libres et égaux et de parvenir à la paix sans un pouvoir supérieur au leur, c'est-à-dire souverain.

Dans l'histoire des faits, même les révolutionnaires de 1789, se déclarant pourtant anti-absolutisme et pour les droits humains, n'ont pas hésité à recourir à l'absolutisme au nom de ces mêmes droits. Aussi d'aucuns imaginaient que l'affirmation de l'égalité entre les hommes pouvait conduire au rejet de l'absolutisme puisque dans l'histoire les régimes absolutistes se sont servis des théories inégalitaires pour justifier leur pouvoir. Il n'en est cependant rien. Le recours à l'absolutisme est une nécessité pratique.

C'est bien un droit qui existe pour le pouvoir. Et aucun pouvoir (pas même la démocratie) ne se prive de ce droit à moins de ne pas vouloir réaliser ses fins que sont la paix et le bien-être social. T. Hobbes a donc vu juste en estimant que tout pouvoir est par essence absolu.

En vérité, l'évocation de l'absolutisme vise beaucoup plus des effets persuasifs que pratiques. C'est un droit de la souveraineté dont le détenteur ne fait recours qu'en cas d'ultime nécessité. Autrement dit, le détenteur n'en fait pas recours à tout moment. D'ailleurs L. BOIA l'a montré dans son ouvrage *Le Mythe de la démocratie* (2002), que ni « l'absolutisme », tel qu'on le conçoit, ni la démocratie en tant que « souveraineté du peuple » n'ont existé dans la réalité. Ces termes ne sont d'ailleurs apparus qu'a posteriori, en tant que figures de l'imaginaire. En effet, jamais le pouvoir du roi n'a été réellement absolu, nous dit L. BOIA. Dans l'Angleterre, le roi a toujours régné avec le parlement, c'est une tradition qu'on ne saurait ignorer. Les parlementaires étaient d'ailleurs assez puissants et que toute action qui doit être entreprise est soumise à l'appréciation du parlement qui représente le peuple. Le poids des coutumes et privilèges n'étaient pas non plus à sous-estimer, le roi ne pouvant en aucun cas les ignorer. Et en France, continue L. BOIA, bien que le roi ait un pouvoir absolu, il a été plutôt considéré comme symbole d'unité car longtemps la France a été une société fragmentée, une sorte de fédération que

le roi avait pour mission de tenter d'harmoniser, jouant le rôle de symbole d'unité sans lequel la France risquait de voler en éclats. Et, finalement, ce sont les évolutions de la société qui ont abouti à ce que ce type de régime ne soit plus adapté, le reflux du sacré confortant de surcroît cette tendance.

De même la démocratie, dont les principes de base - souveraineté du peuple, égalité et liberté - est une formule idéale dont L. Boïa examine les fondements un par un pour montrer les écarts évidents entre idéal et pratique concrète. Se faisant, il montre comment la démocratie grecque était loin de répondre aux normes de ce qu'on entend aujourd'hui par démocratie, ne concernant d'ailleurs qu'une partie restreinte de la population car les esclaves, très nombreux, mais aussi les « métèques » et les femmes, en étaient exclus. De même, jamais la Révolution française n'a réussi à effacer l'intérêt particulier au profit de l'intérêt général, synonyme de la volonté de la nation. Le pouvoir central prenant un tel ascendant que rien ne le sépare de l'absolutisme. Même si l'on prétend que la démocratie y soit installée, il reste une tradition française en quelque sorte absolutiste.

En tout état de cause, il est clairement établi en théorie que l'absolutisme est le propre de tout pouvoir soucieux de la paix et du bien-être social. Il est donc évident que, autant la démocratie est capable de défendre les droits et libertés individuelles, autant n'importe quel autre régime en est capable. Autant les autres régimes sont capables d'abus autant la démocratie en est capable. Il n'y a donc pas lieu de craindre un pouvoir absolu, l'absoluité est le propre de tout régime. Il n'y a fondamentalement pas de différence entre les régimes. Autrement dit, il n'y a pas de mauvais régime mais il y a des mauvais individus, incapables de comprendre où se trouve leur bien et celui du peuple. Ceux-là sont des fous. Car seuls des rois fous, ne sachant pas ce qu'ils veulent, créent les conditions d'être haïs par leur peuple et provoquent leur propre chute. Peut-on objectivement refuser de faire du hobbisme une théorie de la démocratie au nom de ces principes défendus par la démocratie (droits et libertés des individus) ? Ou, ce qui signifie la même chose, l'absolutisme peut-il être compatible avec les libertés individuelles ?

3. De la liberté individuelle chez T. Hobbes

3.1. La volonté du peuple, volonté du souverain

Habituellement l'absolutisme est collé au seul régime monarchiste. Aussi les défenseurs de la démocratie et des droits humains conçoivent-ils l'absolutisme comme un pouvoir de type monolithique, synonyme de négation des libertés. En revanche, ils font de la démocratie, un régime garantissant le mieux les droits et libertés des hommes. Mais comme nous venons de le voir l'absolutisme est le propre de toute forme de régime politique. Une approche éclairée du hobbisme commande donc beaucoup de prudence à ce sujet. D'abord parce qu'un pouvoir aussi absolu soit-il ne peut et ne doit pas faire ce qu'il veut, car selon T. Hobbes le souverain n'a pas de volonté propre. Sa volonté est dépendante de celle de ses auteurs. Tout ce que le souverain aura à faire vient de la volonté du peuple. Car c'est celui-là qui l'a institué. C'est dans cet esprit que Pierre Manent annonce que « le pouvoir politique incorpore et représente l'intention et la volonté des artisans, c'est-à-dire des hommes de l'état de nature qui veulent la paix. Le pouvoir absolu n'est que l'instrument des sans-pouvoirs. » (P. Manent, 1987, pp.63-64.) Le souverain, en tant qu'acteur, est le représentant des sujets au sens où ceux-ci sont les auteurs de ce qu'il fait : « Ce que fait le représentant, en tant qu'acteur, chacun des sujets le fait en tant qu'auteur. » (T. Hobbes, 1999, p. 203) Ceci signifie que le souverain prend l'initiative d'agir et par là même décide de ce dont les sujets auront été les auteurs. Donc le souverain n'a pas de volonté propre. A ceux qui objectent la possibilité d'un abus, T. Hobbes rétorque qu'à moins que le souverain ne sache pas ce qu'il veut ou qu'il soit un fou, il comprendra que de la réalisation de la volonté du peuple dépend la stabilité de son pouvoir.

On le sait chez T. Hobbes la volonté des auteurs du souverain est liée aux raisons qui les ont fait quitter l'état de nature. Donc en droit, l'on n'a pas à avoir peur d'un pouvoir absolu. Mais par ignorance du contenu du hobbisme les hommes ont toujours tendance à croire que le souverain ne peut faire que ce qu'il veut. Chez T. Hobbes particulièrement, il a une mission, celle du bien du peuple, exactement comme dans un régime démocratique. Le souverain a pour souci premier le bien de son peuple parce que de la réalisation de ce bien dépend la

pérennité de son pouvoir. Il est nécessaire, pour nous, à ce point, de comprendre quelle est la volonté des auteurs du souverain. Pour ce faire, il nous faut saisir les raisons qui ont conduit les hommes à quitter l'état de nature. Pour T. Hobbes ce sont la guerre et la pauvreté. Donc la mission du souverain de Hobbes c'est de conjurer ces maux. Autrement dit, la volonté du souverain doit traduire cette volonté de ses sujets. C'est en cela qu'il est leur représentant légitime. Ses actes traduisent la volonté de ses auteurs. En d'autres termes, la volonté du souverain et la volonté des sujets ne font qu'une seule et même chose.

Au total, on comprend que ce qui a obligé les individus à quitter l'état de nature, c'est non seulement l'impossibilité de jouissance de la liberté, mais aussi de la pauvreté et l'insécurité. Donc la mission du souverain est tout à fait claire, il s'agit de lutter contre la pauvreté et l'insécurité afin de permettre aux citoyens de jouir au maximum de leurs libertés. Comment peut-on dans ces conditions pouvoir soutenir que le hobbisme qui a décliné de cette manière les objectifs de la mission du souverain peut étouffer la liberté des citoyens? Le souverain de T. Hobbes ne peut que défendre la liberté des citoyens, à moins que le hobbisme refuse d'être un système philosophique en comportant une véritable contradiction qui remettrait en cause son caractère de système.

C'est aussi un faux argument que de considérer, comme le prétendent les théoriciens de la démocratie, que, dans les démocraties libérales, les citoyens sont mieux représentés que dans le système de T. Hobbes. Les faits nous apportent, en effet, la preuve que dans les démocraties aussi survit exclusion des citoyens.

En vérité, toutes les démocraties se sont toujours fondées sur des exclusions institutionnelles à l'intérieur même du corps des citoyens, c'est du moins ce que nous retenons de l'histoire. L. Boïa nous explique que la démocratie, c'est une formule idéale dont il montre qu'elle ne concerne qu'une partie restreinte de la population chez les Grecs de l'Antiquité : les esclaves, très nombreux, mais aussi les « métèques » et les femmes, en étaient exclus.

Ces exclusions ont d'ailleurs toujours existé. Gilles J. GUGLIELMI dans un article intitulé « Comment développer la citoyenneté ? Former des citoyens éclairés et critiques » (<https://www.guglielmi.fr/IMG/pdf/CITOYEN.pdf>)

insiste aussi sur ce fait: la démocratie grecque ne s'est jamais confondue avec la représentation. Dans la cité antique tout citoyen pouvait prendre part au vote de la loi. Mais cela n'a pas empêché plusieurs institutions, dit-il, d'y limiter l'influence du citoyen « de base » sur la vie politique : proposition de lois par les pouvoirs publics, décompte de voix par ordre, etc. Sous la Révolution, la Constitution de 1791, un vote à deux tours permettait de priver certains citoyens actifs de la possibilité d'être élus. La différence fondamentale entre la citoyenneté antique et révolutionnaire provient du mécanisme de représentation qui délègue aux élus le pouvoir de produire la loi. Cette délégation peut être interprétée comme réduisant la citoyenneté au seul pouvoir de donner un mandat. Or, il est possible de souligner à cette occasion que la représentation a ainsi pour but d'opérer une sélection sociale dégageant des représentants pourvus, mieux que le plus grand nombre, de compétences pour discerner l'intérêt général et de qualités morales pour le respecter. La représentation de la citoyenneté en termes de qualités, de valeurs ou de prescriptions morales n'est donc pas anodine.

Il n'est donc pas évident de prétendre que les citoyens sont mieux représentés dans les démocraties libérales ou dans les systèmes démocratiques que dans le système de T. Hobbes. Car les exclusions sont le propre de tout système politique. Qu'en est-il donc de la défense des libertés individuelles dans le hobbisme?

3.2. Le souverain de T. Hobbes, défenseur des libertés individuelles

On le sait, chez T. Hobbes, si les hommes ont quitté l'état de nature, c'est parce qu'ils ne jouissaient pas au mieux de leurs libertés en raison de l'insécurité ambiante. Autrement dit, dans la perspective de Hobbes les hommes n'ont jamais renoncé définitivement à leur droit de liberté mais leur objectif était de trouver les meilleures conditions de son exercice.

Et l'on constatera que dans tous les régimes, la démocratie y comprise, le souci premier du détenteur de la souveraineté reste sans aucun doute la réalisation du bien du peuple. Parmi les biens du peuple figure en premier lieu la liberté des individus. Or Hobbes était le premier à comprendre que sans

liberté, il n'y a pas de contentement de la vie. Il est de ce fait inconcevable qu'un système politique développé par lui puisse ne pas défendre la liberté des individus. Même si ses détracteurs disent de sa philosophie politique, qu'elle ne consacre pas une place à la liberté des sujets au regard de l'énormité du pouvoir du prince, il n'empêche, pourtant, que son ouvrage, *Les Éléments de la loi naturelle et politique*, rédigé en 1640, renferment un véritable plaidoyer pour la liberté.

Dans la théorie politique hobbesienne, cette préoccupation ne peut être éclairée qu'au regard de l'idée qu'il se fait de la liberté des individus: « Par liberté, j'entends qu'on n'interdise rien à personne si ce n'est pas nécessaire, de ce qui était permis dans la loi de nature ; c'est-à-dire qu'il n'y ait d'autre restriction à la liberté naturelle que celle qui est nécessaire au bien de la république» (T. Hobbes, 2006, p.298). Et Hobbes précise encore que « c'est en effet dans l'acte où nous faisons notre soumission que résident à la fois nos obligations et notre liberté.» (T. Hobbes, 1999, p.229). Cet acte se résume à la loi. Ainsi donc la liberté civile est fille de la loi. Elle est définie et constituée par la loi. Mais il faut rappeler que chez T. Hobbes le sujet politique est l'auteur de la loi qui s'impose à lui, en tant qu'auteur de celui qui fait les lois, comme d'ailleurs en démocratie représentative. T. Hobbes souhaite un Etat où il y a un maximum de liberté. C'est pourquoi il ne veut pas qu'il y ait trop de lois, pour que les citoyens jouissent d'un maximum de liberté. T. Hobbes, on le constate, défend une liberté responsable, déterminée par la loi, dont les citoyens en sont auteurs soit directement soit indirectement par le truchement de leurs représentants.

Dans le *Léviathan* aussi la liberté des sujets était définie comme l'absence d'obstacle pour un être en mouvement. Il en résulte que, par nature, les hommes sont tous également libres. Dans l'état civil, la liberté des sujets apparaît dans les intervalles et les silences de la loi: « dans tous les domaines d'activité que les lois ont passés sous silence, les gens ont la liberté de faire ce que leur propre raison leur indique comme leur étant plus profitable.»(T. Hobbes, 1999, p.224). Il serait, en effet, impossible pour un Etat de prévoir tous les actes des sujets. Car les individus ne sont pas des robots dont on

peut prévoir toutes les conduites possibles : il assigne des limites à la loi civile. Celle-ci ne peut régir toutes les actions humaines. En d'autres termes, il existe des domaines auxquels elle ne touche pas. Dans cette sphère, l'individu agit selon les prescriptions de sa raison.

En dehors de la sphère politique, T. Hobbes dresse une liste des domaines échappant au souverain législateur : « la liberté d'acheter, de vendre, et de conclure d'autres contrats les uns avec les autres ; de choisir leur résidence, leur genre de nourriture, leur métier, d'éduquer leurs enfants comme ils le jugent convenable, et ainsi de suite. » (T. Hobbes, 1999, p. 224). P. Manent a raison de remarquer que, bien que le pouvoir du souverain soit illimité, son domaine d'action ne l'est pas. Et certains commentateurs n'ont pas tort de relever la pensée de T. Hobbes sur la liberté comme un argument en faveur d'une interprétation libérale de sa pensée.

Le philosophe qu'on considère souvent comme un ennemi de la liberté de l'individu défend ainsi une thèse qui s'accorde avec l'esprit du libéralisme: face à la contrainte légale, c'est-à-dire à l'obligation née de la loi civile, il existe une marge d'activités pour lesquelles l'individu peut faire ce qu'il veut.

Comme on peut le constater, le vœu de T. Hobbes est de voir l'individu jouir du maximum de liberté compatible avec la paix sociale. C'est pourquoi, il n'est pas tout à fait excessif de souligner que la liberté occupe une place importante dans sa théorie de l'État. Il y a, d'ailleurs chez T. Hobbes, une loi au-dessus du souverain: le salut du peuple est la loi suprême. Le souverain doit respecter cette loi, en accomplissant sa mission. Il y va de son propre intérêt. Pour mieux assurer le peuple de la rationalité de son absolutisme, T. Hobbes ne sépare pas radicalement les intérêts des citoyens de ceux du souverain. De ce fait, le souverain doit gouverner en faisant de bonnes lois dans la mesure où elles sont nécessaires au bien de la collectivité. Le souverain ne doit pas faire n'importe quelle loi; sa loi doit être rationnelle. Aucune loi civile ne doit être, en principe, contraire à la loi de nature fondamentale. Tout cela, pour dire que le souverain de T. Hobbes n'a pas que

des droits. Il a aussi des devoirs, parmi lesquels le respect des libertés des individus définies par la loi.

Il y a, en effet, lieu de se demander jusqu'à quel point hobbisme et démocratie sont-ils véritablement antinomiques? A l'heure actuelle, on ne le voit pas, sauf à dire de la démocratie qu'elle est l'autre nom du hobbisme.

La question des libertés individuelles touche même la liberté religieuse chez T. Hobbes. D'ailleurs, pour mieux défendre cette liberté, T. Hobbes pose le problème de la laïcisation du pouvoir. Car, comme le prétend Leo Strauss, T. Hobbes n'établit plus l'État sur une loi transcendante mais sur les droits laïcisés de l'individu. Cet argument montre la modernité de T. Hobbes.

Il pose, en effet, le problème des libertés de culte. Dans sa théorie cette liberté n'existe pas en tant que clairement établie mais une tolérance religieuse est reconnue. On peut être chrétien dans la pratique mais rester athée dans sa pensée. D'où la nécessité d'être tolérant par rapport à la religion. D'où donc une certaine liberté tacitement reconnue de culte.

Notre philosophe place aussi la propriété dans la sphère des libertés individuelles, car c'est la marge de liberté dans laquelle l'individu peut faire ce qu'il veut. Contrairement à l'idée reçue, Hobbes reconnaît à l'individu une propriété à l'intérieure de laquelle il peut faire ce que bon lui semble. L'idée de propriété est entièrement subordonnée, chez lui, à l'existence d'un pouvoir politique car : « dans toutes les espèces de république, disait-il, cette répartition appartient au pouvoir souverain. » (T. Hobbes, 1999, p. 262) puisque c'est le souverain qui « assigne une part à chacun, selon ce qu'il juge (lui, et non pas tel ou tel sujet, ou un certain nombre d'entre eux) conforme à l'équité et au bien commun » (T. Hobbes, 1999, p.263). Mais le domaine d'action du souverain ne se limite pas à la définition d'un cadre légal. T. Hobbes n'exclut un abus de la part du souverain.

Il n'y a donc pas lieu de prétendre que T. Hobbes ne s'est pas préoccupé des libertés des sujets. On peut même dire d'ailleurs que c'était l'une de ses principales préoccupations. Autant dans nos démocraties modernes l'on

s'occupe des libertés individuelles, autant dans le système hobbesien, on fait également de la liberté individuelle l'objectif premier du pouvoir. On peut donc soutenir que T. Hobbes défend bien la liberté des sujets, contrairement à ce qu'avancent les théoriciens de la démocratie.

Mais T. Hobbes ne s'arrête pas essentiellement à la défense d'une simple liberté car pour lui, une liberté dans la pauvreté n'est point une liberté. Pour jouir de la vraie liberté, l'on a besoin de richesse. On comprend bien ici les plaintes d'un Karl Marx. Il est donc tout à fait indiqué que la lutte contre la pauvreté soit inscrite dans la mission du souverain.

La défense de la liberté des sujets conduit T. Hobbes à demander au souverain de lutter contre la pauvreté de ses sujets. La pauvreté fait partie des misères qui ont obligé les hommes à quitter l'état de nature. Il faut que cette liberté ait les moyens de son épanouissement. Il faut que le sujet ait des biens privés, c'est-à-dire des propriétés. L'économie est un domaine qui participe au développement des propriétés individuelles, des richesses.

La lutte contre la pauvreté de ses citoyens est un devoir du souverain chez T. Hobbes car il doit leur créer des conditions d'une vie décente. Il n'est donc pas exagéré de qualifier la mission du souverain d'utilitaire puisqu'elle doit prendre en charge la sûreté du peuple au sens large, c'est-à-dire veiller non seulement à la survie mais aussi à son bien-être et à « toutes les autres satisfactions de cette vie que chacun pourra acquérir par son industrie légitime, sans danger ni mal pour la république » (T. Hobbes, 1999, p.357). Fondateur et garant de la propriété privée, le souverain ne demeure donc pas inactif dans la prospérité de ses sujets.

En effet selon T. Hobbes il existe trois domaines d'intervention qui sont nécessaires à la richesse du peuple: « la bonne réglementation du commerce, la fourniture de travail et l'interdiction de toute consommation superflue de nourritures et de vêtement » (T. Hobbes, 2003, pp. 330-331). Le souverain a donc un rôle essentiel à jouer dans l'économie de son Etat. Mais la richesse n'est pas le seul moyen de contentement des sujets. Les sujets ont aussi

besoin de se sentir égaux. La liberté des sujets serait détruite si elle n'est pas établit sur un principe d'égalité.

L'égalité de tous les citoyens est un point fort de la démocratie. En effet bien avant l'avènement de la démocratie moderne, T. Hobbes avait avancé l'idée d'égalité des hommes qui remonte à leur condition naturelle, laquelle se caractérise par une relation d'égalité, aussi bien physique que morale.

Ainsi par rapport à la question de la protection ou jouissance des droits et libertés, bien que le souverain de T. Hobbes soit absolu avec un droit de vie et de mort sur l'individu, il n'en demeure pas moins qu'il soit un véritable garant des droits humains. Mais cette liberté peut-elle être un droit inaliénable.

De même les anti-hobbisme ont toujours clamé qu'il n'existe pas chez T. Hobbes un droit véritablement inaliénable. Mais à la lumière de la lecture de son œuvre cela nous a paru une indépendance prise contre la vérité. En effet, par rapport à la question des droits inaliénables, bien qu'il admette un pouvoir sans limite, il reconnaît à l'individu des droits incessibles, particulièrement le droit de se défendre quand sa vie ou sa liberté est en danger. L'individu est libre de faire usage de tous les moyens en sa disposition pour se protéger, même si le souverain ne causerait aucun tort en privant celui-ci de sa liberté ou en le tuant. Toutefois, T. Hobbes prend soin de clarifier que cela ne doit arriver que quand la nation réclame la condamnation d'un tel individu. C'est pour dire que le pouvoir absolu de T. Hobbes n'est pas un pouvoir aussi arbitraire qu'on l'imagine. Et d'ailleurs, même dans les démocraties modernes et libérales la prison se mérite et la mort aussi. Cette attitude n'est donc pas contraire à la pratique démocratique.

Mieux T. Hobbes parle du sacrifice ultime du citoyen pour son Etat en cas de guerre. L'Etat peut réclamer qu'un citoyen aille à la guerre, ce dernier a cependant la liberté d'y aller ou de refuser. C'est son droit le plus absolu. Se faisant, il n'a pas tort de refuser de risquer sa vie car le contrat qui le lie au souverain c'est celui de lui protéger avant tout sa vie. Il n'est donc pas question pour lui d'exposer cette vie. Il lui est donc loisible de refuser. Mais le souverain aussi de son côté peut réclamer son droit sur ce sujet en arguant

que son acte relève de la volonté du sujet qui l'a autorisé. Finalement aucun des deux n'a tort. Donc en droit, l'individu garde sa liberté absolue de s'engager ou pas. Une telle liberté est inaliénable.

On peut donc sans doute affirmer que le citoyen est libre de ses actes dans la théorie politique de T. Hobbes. Les chapitres 14 et 21 du *Léviathan* nous apprennent qu'un sujet peut donc désobéir à son souverain à conditions que les actes du souverain cherchent à le priver de sa liberté ou de sa vie. Une telle liberté de l'individu est un droit inaliénable. Nos démocraties modernes ne disent pas autre chose par rapport aux devoirs du citoyen. Celui-ci a l'obligation de servir la nation même au prix de sa vie si celle-là le réclame car c'est une reconnaissance des différents services que la nation lui a rendu. C'est un acte de civisme au demeurant. Un Etat qui manque de citoyens dévoués à sa cause n'est pas un Etat capable de tenir pour longtemps. Il disparaîtra à l'arrivée du premier occupant puisque plus personne de ses citoyens n'acceptera le sacrifice ultime de le défendre. Malgré tout, le sujet est maître de sa liberté, il peut toujours refuser d'obéir s'il juge qu'il met sa vie ou sa liberté en danger.

Il n'est pas de doute que dans le hobbisme, tout comme dans des régimes démocratiques, des droits incessibles existent.

Conclusion

Contrairement à ce qu'avaient avancé les anti-hobbistes, la démocratie ne s'oppose pas à vrai dire au hobbisme. C'est une erreur que de croire que la démocratie est fondamentalement l'antithèse du hobbisme. D'ailleurs on peut même soutenir que hobbisme et démocratie se renvoient l'un à l'autre.

Même si le hobbisme est synonyme d'absolutisme, la démocratie n'exclut pas à vrai dire l'absolutisme. L'absolutisme est un moyen de rendre efficace le pouvoir. Le régime démocratique serait en effet inefficace à atteindre ses objectifs que sont la paix, le respect mutuel, la protection des libertés sans l'absolutisme du pouvoir.

Références bibliographiques

BOIA Lucian, 2002, *Le Mythe de la démocratie*, Paris, Les Belles Lettres.

CAZZANIGA G. M., 2003, « La démocratie comme système symbolique, ou les symboles de la souveraineté » in *Souverainetés en crise*, sous la direction de J. Boulad-Ayoub et L. Bonneville. Paris-Québec, l'Harmattan-PUL.

CHEVALLIER Jean-Jacques, 1964, les grandes œuvres politiques : de Machiavel à nos jours, Armand Colin.

HOBBS Thomas, 1999, *Léviathan*, trad. François Tricaud, Paris, Dalloz.

HOBBS Thomas, 1971, *Léviathan*, trad. François Tricaud, Paris, Sirey.

HOBBS Thomas, 2003, *Éléments de la loi naturelle et politique*, trad. D. Weber, Paris, LGF.

HOBBS Thomas, 2006, *Éléments of Law Natural and Politics* ou *Éléments de loi*, Trad. Milanese A., Paris, Allia.

HOBBS Thomas, 1982, *Le Citoyen ou les Fondements de la politique*, trad. S. Sorbière, Paris, GF- Flammarion.

HOBBS Thomas, 1977, *Les éléments du droit naturel et politique*, trad. L. Roux, Lyon, Hermès.

J. GUGLIELMI Gilles, 2006, « Comment développer la citoyenneté? Former des citoyens éclairés et critiques » (<https://www.guglielmi.fr/IMG/pdf/CITOYEN.pdf>)

PIERRE Manent, 1977, *Naissances de la politique moderne : Machiavel, Hobbes, Rousseau*, Paris, Payot.

PIERRE Manent, 1987, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Paris, Calmann-Lévy.

PIERRE Rosanvallon, 1998, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 2001, *Du contrat social*, Paris, GF Flammarion.